



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

COMMUNICATION AUX ARBITRES

janvier 2006

LICENCE FEDERALE 2006

Nous vous rappelons que, conformément au Règlement Intérieur de la FFVoile, adopté en Assemblée Générale en mars 2004, tous les arbitres doivent être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Voile. Certains d'entre vous ont déjà renouvelé leur licence 2005 et sont titulaires de la licence 2006 et nous demandons à l'ensemble des arbitres de se mettre en règle le plus rapidement possible.

ARBITRAGE ET DESIGNATIONS

Pour toutes les épreuves de niveau inter ligue ou supérieur, les arbitres ne doivent arbitrer que s'ils ont reçu une désignation de la Commission Centrale d'Arbitrage en bonne et due forme. D'autre part, si vous êtes invités à arbitrer à l'étranger, vous devez en informer la CCA au préalable et nous envoyer votre compte rendu d'épreuve à l'issue de l'épreuve.

La Commission Centrale d'Arbitrage s'est réunie les 12 et 13 janvier pour valider les désignations des arbitres sur les épreuves de groupe 1. Les confirmations de désignations seront expédiées le plus rapidement possible.

FORMATION CONTINUE : SEMINAIRES 2006

Nous vous rappelons les dates du séminaire juges et comités de course organisé à l'Ecole nationale de Voile : les 4 et 5 mars 2006. A ce jour, 27 comités et 8 juges sont inscrits ; le nombre de places est limité, tout comme pour l'édition de novembre dernier, à 40 personnes par séminaire. Merci de nous envoyer votre candidature par mail à cca@ffv.fr

STAGES NATIONAUX DE FORMATION 2006

*Ces stages sont ouverts aux arbitres régionaux souhaitant devenir nationaux stagiaires
(sur proposition de leur Commission Régionale d'Arbitrage)*

Pour toute inscription, joindre la fiche de candidature avec l'avis de la CRA et copies des rapports d'activités et comptes rendus d'épreuves des deux dernières années

UMPIRES

ANTIBES

Choix A : du 26 au 29 janvier : les 2 premiers jours en salle puis formation sur la Sélective bassin méditerranéen (4 stagiaires maximum)

Choix B : 25-26 février, 18-19 mars, 15-16 avril toujours avec 2 jours en salle avant épreuve.
Grade 3 donc 2 stagiaires maximum

ENV

Choix C : du 11 au 16 mai : les 2 premiers jours en salle puis formation sur la Coupe Armorica (4 stagiaires maximum)

COMITES DE COURSE

Coupe internationale des 470 du 23 au 28 mars à Bandol, maître de stage à confirmer

National Optimist du 8 au 15 juillet à Quiberon, Maître de stage : C. Gaumont

JAUGE

Course Croisière Edhec du 22 au 29 avril à La Rochelle, maître de stage : JL Gauthier

JUGES

CIMA 420 du 19 au 24 avril à Antibes, Maître de stage : P. Gérodias

Grand prix de l'Armistice du 1^{er} au 4 novembre à Maubuisson, Maître de stage : G. Vavasseur

SEMINAIRE JAUGE - Ecole Nationale de Voile, 25 au 27 novembre 2005

Ce séminaire coordonné par Jean-Luc Gauthier, membre de la Commission Centrale d'Arbitrage chargé de la Jauge, a réuni 31 participants :

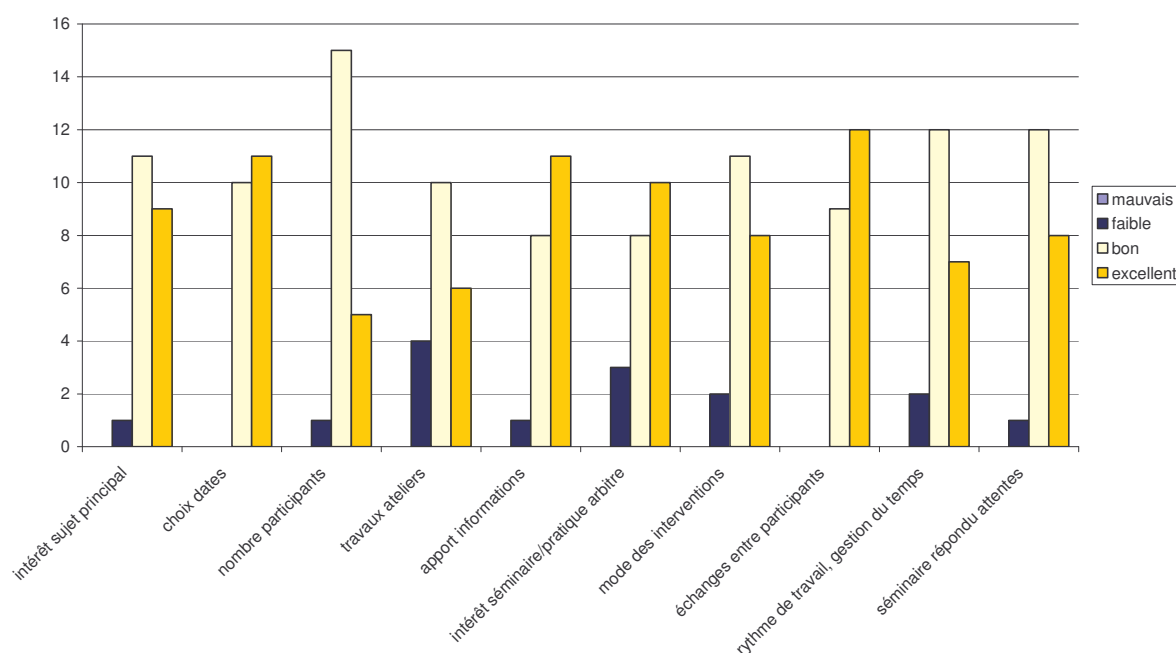
Ludovic Abollivier, Pierre-Charles Barraud, Daniel Belot, René Boulaire, Alain Bujeaud, Michel Bussy, Alain Champy, Yves Coignet, Jean-Louis Conti, Yves Delarche, Nayl Driss, Loic Duron, Guy Fichet, Nicolas Fries, Joel Gaté, Jean-Luc Gauthier, Alexandre Horgnies, Paul Iachkine, Jacques Laboue, Nicolas Lemarchand, Gilbert et Sylvette Maury, Jean-Claude Merlivat, Jean-Luc Michon, Nicolas Pecha, Vincent Prunin, Jean Sans, Bernard Schneider, Dominique Serre, Gérard Sombardier, Maurice Viaud, Ugo Zappi

Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- compte rendu du colloque Jauge organisé par l'ISAF à Palma (par Alain Champy et Jean-Louis Conti)
- présentation de la photogrammétrie numérique (par Jean Sans)
- mâts : procédés de fabrication et matériaux (par Alain Bujeaud)
- Voiles, matériaux (par Alain Bujeaud), et travaux en ateliers pour les mesures de voile
- Organisation de la jauge sur épreuve (par Jean-Luc Gauthier)
- les Offshore Special Regulations (par Jean-Luc Gauthier)
- la division 224 (par Dominique Serre)
- les crochets de harnais largables (par Paul Iachkine)
- les ratings dériveurs et quillards de sport (par Gilbert Maury)
- les catamarans de sport (par Pierre-Charles Barraud)
- la jauge IRC (par Jean Sans et René Boulaire)
- la jauge ORC Club (par Jean-Louis Conti)
- la jauge HN (par Maurice Viaud)
- les principales évolutions des classes (tour de table)

L'ensemble des documents de ce séminaire est en ligne sur le site internet, dans la page arbitrage, rubrique « Formation », « Formation continue jaugeurs ».

retours satisfaction jaugeurs séminaire novembre 2005



SEMINAIRE JUGES - FFVoile - 17 et 18 décembre 2005

Le séminaire des juges animé par Bernard Bonneau dans les locaux de la FFVoile les 17 et 18 décembre 2005 a réuni 40 participants :

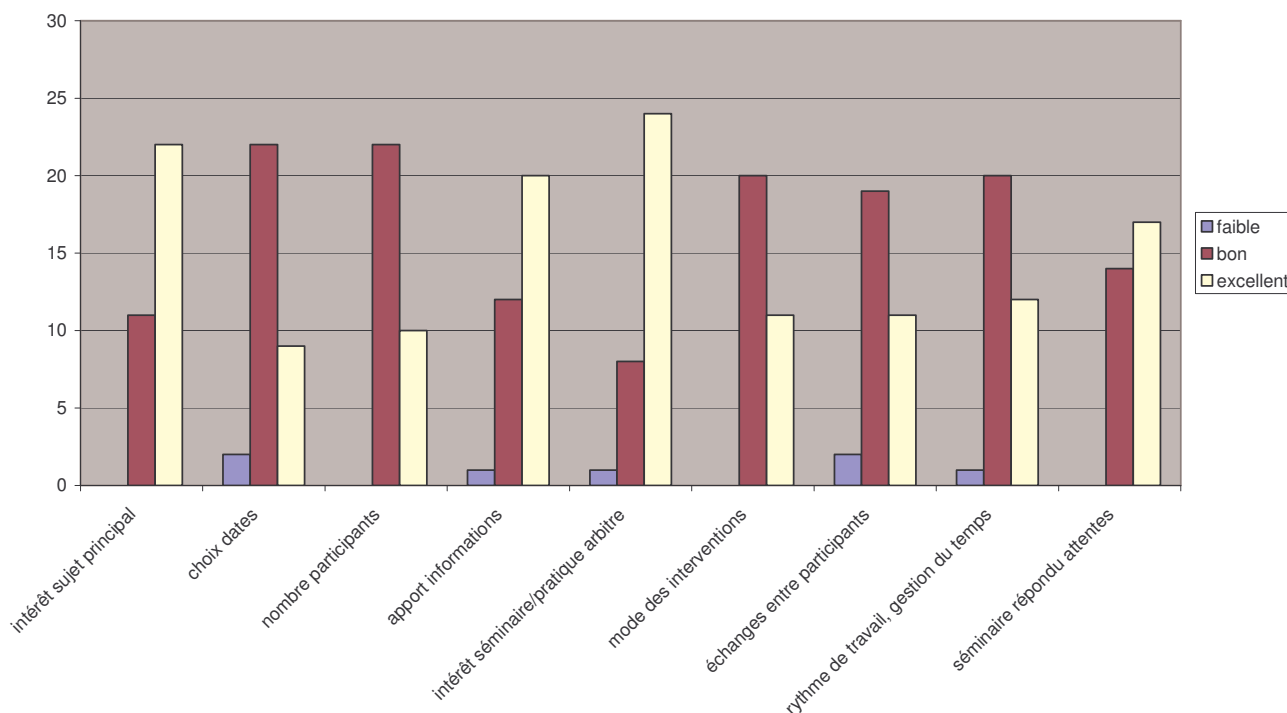
Monique Bécognée, Abel Bellaquet, Bernard Bonneau, Jean-Claude Bornes, Gérard Bossé, Patrick Bréhier, Michel Briand, Patrick Chapelle, Eric Coidan, Robert Comte, Jean-Pierre Cordonnier, Abdelkarim Derouiche (juge national tunisien), Jean Fosterud, Jean-Jacques Gastaldi, Patrick Gérodias, Claude Harlé, Milig Helias, Jean-Paul Herio, François Laleu, José Le Fouler, Jean Lemoine, Christian Linares, Daniel Maccari, Annie Meyran, Jean-Bertrand Mothes Massé, Founette Pauthier, Claude Petit, Christian Peyras, Xavier Poirot, François Salin, Emile Servella, Jacques Terrasson, Jean-Louis Tison, Marie-Paule Torre, Jean-Claude Travert, Denys Vanier, Gilles Vavasseur, Jean-Pierre Velay, Michel Vialet, Corinne Aulnette

Les participants ont travaillé par groupe de 5 personnes (comme en procédure d'instruction). Ce séminaire a été centré sur les procédures, base de travail d'un comité de réclamation.

Le temps de travail a été réparti entre :

- réponses à un questionnaire d'auto évaluation (préparé par Gérard Bossé)
- présentation d'un document (préparé par Bernard Bonneau), rappelant les principales procédures d'un comité de réclamation
- réponses à un questionnaire (préparé par Bernard Bonneau) traitant de cas concrets, chaque table étudiant le cas et proposant une procédure
- commentaires sur l'annexe Q (Bernard Bonneau)

Retours satisfaction séminaire Juges FFVoile 17-18 décembre 2005



SEMINAIRE UMPIRES - Antibes - 25 au 27 novembre 2005

En dépit d'un nombre limité de participants (Bruno Célerier, Robert Comte, Philippe Gomez, Thibaut Gridel, Philippe Michel, Founette Pauthier, Thierry Poirey, Marie Paule Torre), ce séminaire a permis de formaliser des points particuliers à l'umpiring. Des coureurs étaient également présents (5 équipages de l'Equipe de France de 470 pour étudier l'arbitrage direct sous l'annexe Q, et 3 coureurs de First Class 8 pour le match racing). Les thèmes abordés ont été les suivants :

- problème de la marche arrière avec gestion de la RCV 20

- Problème de l'estimation de la Route Normale avec les spis asymétriques.
- Approfondissement du « lexique Umpire » en anglais.
- Approfondissement de la règle 18.5 (passer un obstacle continu)
- Entrer et sortir des 2 longueurs (avec engagement)
- Arbitrage sous application de l'annexe Q.
- Réclamation sur « tapis vert » sur cas vécus sur l'eau en 470.

Les documents suivants ont été réalisés pendant ce séminaire :

- lexique des termes anglais pour les dialogues umpires,
- nouvelle version du document « positionnement du bateau umpire sans aile ». Tous deux sont en ligne sur le site arbitrage

APPLICATION DES ISAF OFFSHORE SPECIAL REGULATIONS

par Jean-Bertrand Mothes Massé

Bien connues plutôt sous leurs anciennes appellations "règles ORC", les "ISAF OSR" sont adoptées internationalement et appliquées par la quasi-totalité des Autorités Nationales membres de l'ISAF lors des compétitions de course au large internationales mais aussi pour les compétitions de niveau national.

Alors, les "OSR", qu'est-ce que c'est ?

Schématiquement, on pourrait dire que les "OSR" sont à la course au large ce que les "ERS" (REV Règles d'Équipement pour Voiliers) sont à la voile légère.

C'est une réglementation spéciale pour la course au large, mise en place pour la première fois en 1967 par l'Offshore Racing Council et le RORC. Ces règles étaient appliquées systématiquement à l'époque de l'IOR (elles ont même donné leur nom à un foc, le fameux foc ORC), leur application étant obligatoire pour tous les bateaux jaugés IOR puis IMS. Ces "OSR" sont appliquées de manière disparate en France, mais impérativement respectées par les coureurs qui participent à des courses en dehors de la France.

La commission course océanique a proposé au Bureau Exécutif que la FFVoile s'aligne sur la réglementation internationale de notre sport en matière de course au large en adoptant ces "OSR" et en prescrivant leur application (adoption du principe en BE du 27/10/05).

Deux points à noter :

- les "OSR" n'entrent pas en conflit avec la dite "nouvelle Division 224" française, qui, elle, traite des règles régissant le promeneur ou le plaisancier, qui prennent tout de même moins de risques que les compétiteurs. Tout comme la "Division 224", les "OSR" se réfèrent pour la plupart des chapitres aux normes ISO, mais vont plus loin dans les contraintes affectant la sécurité pour les raisons invoquées ci-dessus.
- les "OSR" ne sont pas figées, mais évoluent en permanence, par le biais de soumissions examinées chaque année lors du meeting de l'ISAF au sein du Special Regulations Committee, évolutions dues à des innovations d'une technologie sans cesse en mouvement. Pour exemple, il y a une dizaine d'année, on vouait aux gémonies les quilles pendulaires, on estimait cela dangereux - après quelques limites et contraintes, les quilles pendulaires sont maintenant considérées comme facteur de sécurité pour remettre à l'endroit un bateau qui resterait sur le toit.

Leur contenu en résumé :

- Les "OSR" traitent 4 points essentiels, la structure des navires avec la stabilité et les équipements fixes, les équipements amovibles et portables, les équipements personnels, et enfin les entraînements à la survie, et bien entendu comme toutes règles qui se respectent (comme les RCV), une liste d'annexes, qui font partie des règles et qui intègrent le corps du texte au fur et à mesure.
- Les "OSR" distinguent 6 catégories de courses, 0, 1, 2, 3, 4, et 5. Sans entrer dans le détail de la définition de chaque catégorie, on peut dire à travers quelques exemples que la catégorie 0 concerne des courses type Vendée Globe, catégorie 1 les transocéaniques, catégorie 2 les courses type Fastnet et autres Sydney Hobart, catégorie 3 les courses type Cowes-Dinard ou Giraglia, catégorie 4 les courses de jour de type Spi Ouest France, Edhec, et catégorie 5 les

courses réellement en baie protégée ou fermée, cette dernière catégorie faisant d'ailleurs l'objet d'une annexe séparée tant le matériel requis est spécifiquement léger.

L'étude de l'application des "OSR" et de l'impact sur les flottes a été menée en collaboration avec la commission sécurité.

Cette étude a abouti à l'adoption par le Conseil d'Administration de la FFVoile du 16 décembre dernier de l'application des "OSR" pour les courses catégories 0 et 1 dans un premier temps (voir relevé de décisions du CA pour plus de détails).

L'étude se poursuit pour les autres catégories de courses, pour application très probable au 1^{er} janvier 2007, si ce n'est avant.

Diffusion :

Il s'agit maintenant d'assurer une large diffusion auprès de tous les acteurs, les architectes et chantiers français, les organisateurs, les coureurs, et bien entendu les arbitres.

Le texte français sera disponible sur le site fédéral (www.ffvoile.net) pour la fin du mois, grâce aux efforts de la CCA. Conformément à la loi, le texte français prévaudra sur le texte anglais pour les courses françaises (pour information, le texte anglais se trouve sur www.sailing.org, page d'accueil-Rules-Offshore Special Regs).

Pour tous renseignements, demande de précisions et/ou d'interprétations, contacter Jean-Bertrand Mothes-Massé, commission course océanique FFVoile, membre de l'ISAF Offshore Special Regulations committee : jb.mothsmasse@ffv.fr

GUIDE HN 2006

Le guide HN 2006 est disponible à la FFVoile. Vous pouvez en recevoir un exemplaire en nous faisant une demande par mail à cca@ffv.fr

L'ensemble des membres de la Commission Centrale d'Arbitrage se joint à nous pour vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2006.



Christian Peyras
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage



Corinne Aulnette
Cadre fédéral chargée de la CCA